

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

Propriété sise au 957, rue du Ferblantier (lot 6 420 172 du cadastre du Québec)
secteur Pintendre

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Desjardins qui se tiendra le **mercredi 22 septembre 2021, à 18 h 30**, à *huis clos* et par visioconférence, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme, pour la construction d'un bâtiment principal commercial, l'aménagement d'un espace de chargement / déchargement en cour avant, au lieu qu'il soit localisé en cour arrière, en cour latérale ou en cour avant secondaire tel que prescrit par l'article 99 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Conformément à l'arrêté numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 16 juillet 2021, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil d'arrondissement, **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **7 septembre 2021 au 21 septembre 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Lévis, le 7 septembre 2021

(Signé) Hélène Jomphe

Hélène, chef de service

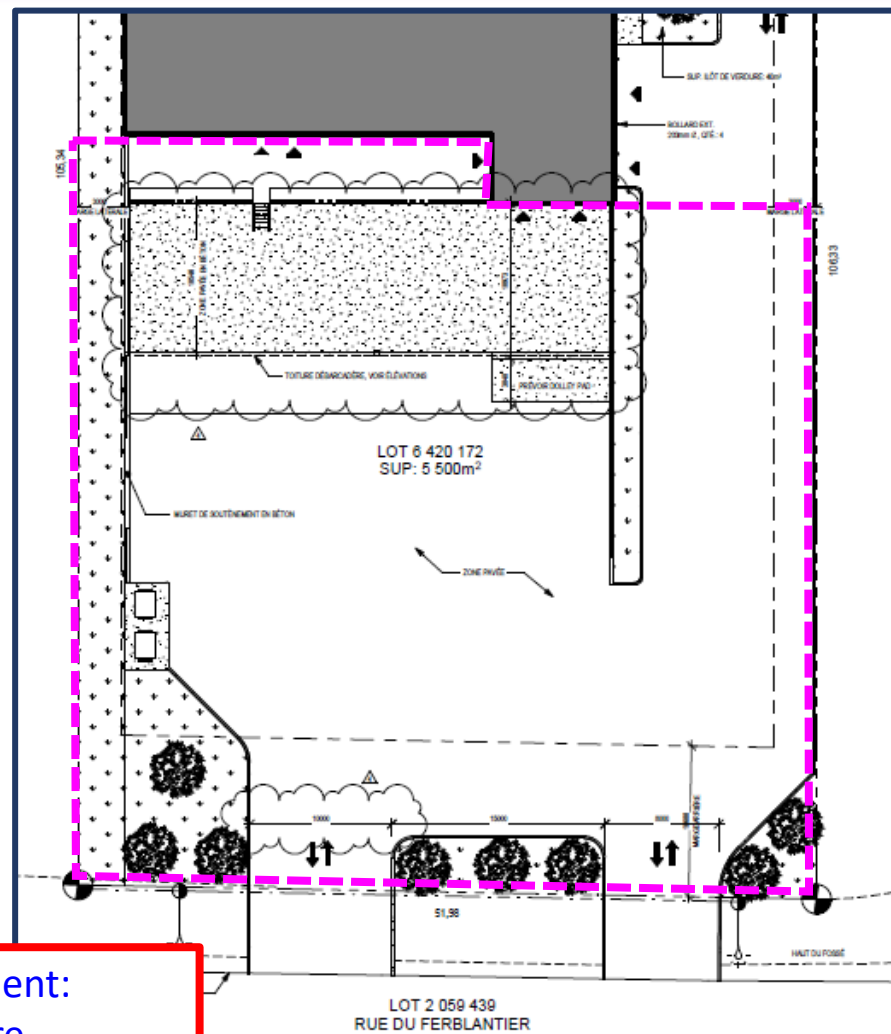
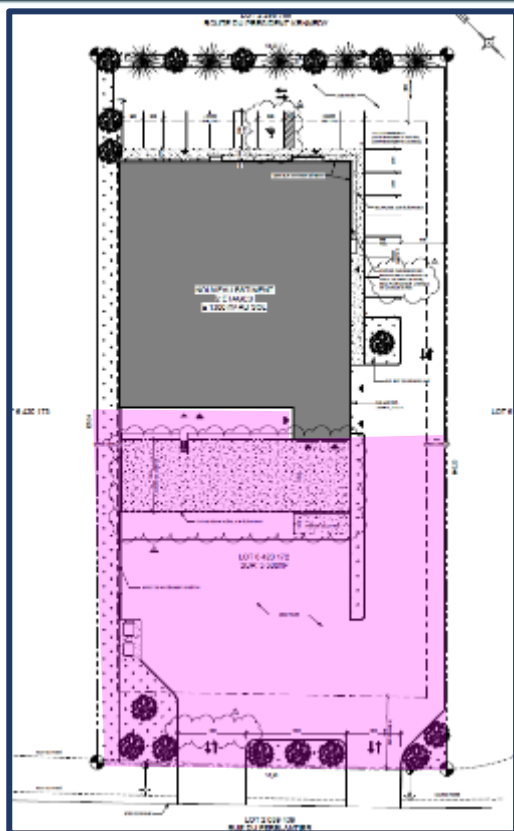
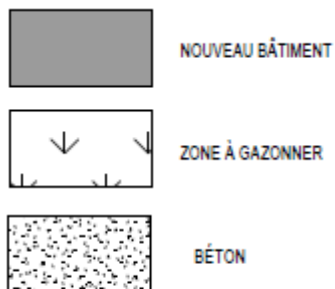


Informations pour analyse :

Dispositions réglementaires : Bâtiment principal commercial

Disposition	Prescription	Demandé	Impact
Localisation d'un espace de chargement / déchargement hors rue	Cour arrière, cour latérale ou en cour avant secondaire	Cour avant	Cour avant

- N'est pas situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.



Cour avant

Localisation des espaces de chargement / déchargement:

Prescrit: cour arrière, latérale ou cour avant secondaire

Demandée : cour avant

